



## Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

**4262<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 23 janvier 2001, à 13 h 10

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Mahbubani	(Singapour)
<i>Membres :</i>	Bangladesh . . . . .	M. Amin
	Chine . . . . .	M. Wang Donghua
	Colombie . . . . .	M. Franco
	France . . . . .	M. Doutriaux
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Minton
	Fédération de Russie . . . . .	M. Granovsky
	Irlande . . . . .	Mme Cullinane
	Jamaïque . . . . .	M. Ward
	Mali . . . . .	M. Konfourou
	Maurice . . . . .	M. Neewoor
	Norvège . . . . .	M. Strommen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Harrison
	Tunisie . . . . .	M. Ben Mustapha
	Ukraine . . . . .	Mme Filipenko

### Ordre du jour

#### La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (S/2001/35).

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

*La séance est ouverte à 13 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République centrafricaine**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (S/2001/35)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va à présent aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général en date du 11 janvier 2001 (S/2001/35), présenté en application de la déclaration du Président du Conseil du 10 février 2000 (S/PRST/2000/5).

Le Conseil félicite le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Centrafrique (BONUCA) et le Représentant du Secrétaire général, M. Cheikh Tidiane Sy, pour les efforts qu'ils n'ont cessé de déployer en vue de contribuer à la paix et à la stabilité en République centrafricaine. De ce point de vue, le Conseil accueille favorablement les nouveaux progrès réalisés dans certains domaines depuis le précédent rapport du Secrétaire général du 29 juin 2000 (S/2000/639), notamment en matière de désarmement et de restructuration des forces de sécurité et de défense, ainsi qu'en ce qui concerne le respect des droits de l'homme par les forces de l'ordre.

Le Conseil se félicite de la mission dans la région de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Amara Essy, afin d'évaluer l'impact du conflit en République démocratique du Congo sur la République centrafricaine et la République du Congo, en particulier sur les plans humanitaire, économique et social et sur le plan de la sécurité.

Le Conseil est disposé à examiner dans un proche avenir les résultats de cette mission.

Le Conseil marque sa profonde préoccupation face aux tensions politiques et sociales qui se sont récemment avivées en République centrafricaine et qui menacent le processus de réconciliation nationale engagé depuis quatre années avec le soutien actif de la communauté internationale. Le Conseil note avec inquiétude l'absence de dialogue entre le Gouvernement et l'opposition. Le Conseil est également préoccupé par la dégradation de la situation économique, en partie en raison des répercussions du conflit en République démocratique du Congo et de la crise du carburant qui en résulte.

Le Conseil se félicite des contributions déjà apportées et appelle les donateurs, bilatéraux et multilatéraux, à soutenir pleinement les efforts du Gouvernement de la République centrafricaine. Le Conseil se réjouit du décaissement par la Banque mondiale de la deuxième tranche du crédit à la consolidation des finances publiques et se félicite de la récente décision du Fonds monétaire international de décaisser des fonds supplémentaires. Le Conseil appelle les États Membres qui ont annoncé des contributions lors de la réunion spéciale de New York, coprésidée par le Secrétaire, l'Allemagne et le Programme des Nations Unies pour le développement, en mai 2000, à remplir leurs engagements. Le Conseil souligne aussi l'importance d'une aide internationale aux réfugiés et aux personnes déplacées en République centrafricaine et dans les autres pays de la région afin de contribuer à la stabilité régionale.

Le Conseil réaffirme qu'il appartient d'abord aux Centrafricains de trouver la volonté politique indispensable à la réconciliation nationale. Le Conseil encourage fortement le Gouvernement de la République centrafricaine à faire tout ce qui est en son pouvoir pour consolider les institutions démocratiques et élargir le champ de la réconciliation nationale. Le Conseil demande à tous les acteurs politiques centrafricains de contribuer, chacun en ce qui le concerne, à l'apaisement de la tension actuelle entre le Gouvernement et l'opposition. À cet égard, tout en se félicitant de la relâche, le 8 janvier 2001, des 62 prévenus arrêtés lors de la manifestation interdite du 19 décembre 2000, le Conseil note avec

préoccupation les entraves à la tenue de réunions pacifiques de l'opposition et des syndicats.

Le Conseil demande au Gouvernement de la République centrafricaine de prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre des réformes économiques et l'apaisement des tensions sociales. Le Conseil souligne le caractère prioritaire du paiement des arriérés de salaire dans la fonction publique et accueille favorablement l'annonce récente par le Gouvernement de la République centrafricaine de mesures dans cette direction. Le Conseil encourage également le Gouvernement de la République centrafricaine à prendre les dispositions financières indispensables à la relance du programme de démobilisation et de réintégration.

Le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de continuer à le tenir régulièrement

informé des activités du BONUS, de la situation en République centrafricaine et notamment des progrès accomplis dans les réformes politique, économique et sociale, et de lui présenter un rapport d'ici le 30 juin 2001, en application de la déclaration du Président du Conseil en date du 10 février 2000 (S/PRST/2000/5). »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2001/2.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 15.*